

## Les certificats de Qualification professionnelle

Afin de fournir les meilleures réponses aux problématiques de formation, tenant compte des évolutions technologiques mais aussi du management, et de l'organisation du travail, les partenaires sociaux de la branche développent des parcours de formation adaptés, qualifiants et aboutissant à un titre : **Les certificats de qualification professionnelle (CQP)**.

Ces CQP constituent des titres professionnels. Ils assurent une réelle reconnaissance de la qualification acquise par les salariés par la branche professionnelle ou donnent lieu à ce que l'on appelle « une certification interbranche », reconnue dans la majorité des secteurs de l'industrie agroalimentaire.

Cette démarche participe à la sécurisation des parcours professionnels et favorise la mobilité des salariés. Elle permet de reconnaître les compétences requises sur les métiers spécifiques au secteur de l'industrie du sucre. Elle crée une vraie dynamique de formation au sein des entreprises sucrières.

Le 19 mars 2015, 15 salariés de la branche ont reçu leur Certificat de Qualification professionnelle pour avoir réalisé avec succès leur formation dans les métiers de conducteur de process, conducteur de ligne et conducteur de machines de conditionnement.

Depuis 2003, 157 CQP ont été délivrés : 69 conducteurs de process, 6 conducteurs de ligne et 82 conducteurs de process (option sucrerie ou distillerie) ont obtenu leur certificat.



Le 19 mars 2015, remise des diplômes CQP.